République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 7 Juillet 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION :
1er Juillet 2022

L'an deux mil vingt deux et le sept juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CAFFIER Fabien, CHABRAN Fanny, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, BLUM Virginie, DURAND Pierre.

Etaient absents : AIGLON Olivier (pouvoir à CAFFIER Fabien), GLEREAN Thibault (pouvoir à BARNOUD Frédérique)

Secrétaire de séance : BLUM Virginie

D/2022-051
Objet de la délibération : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à la démission de Monsieur LIOT Julien

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,
VU le Code électoral et notamment l'article L.270,
VU l'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,
VU la délibération n° 2020/038 en date du 26 mai 2020, portant fixation du nombre d'adjoints,
Vu l'arrêté n° 2020 033, en date du 4 juin 2020 portant attribution à Monsieur LIOT Julien, des délégations dans les domaines de la voirie, des bâtiments, du patrimoine, des travaux,
VU le courrier de Monsieur LIOT Julien, en date du 7 mai 2022 portant démission de son mandat d'Adjoint, et de conseiller municipal,
Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Rhône, en date du 27 Juin 2022 informant Madame la Maire de l'acceptation de la démission de Monsieur LIOT Julien,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu,

CONSIDERANT que Madame BAZIN Elisabeth, par courrier en date du, a fait connaitre son intention de ne pas siéger au sein du Conseil Municipal,

CONSIDERANT, par conséquent, que DURAND Pierre, candidat suivant de la liste « DECIDONS ENSEMBLE», est désigné pour remplacer Monsieur LIOT Julien au Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

PREND ACTE DE L'INSTALLATION de Pierre DURAND en qualité de Conseiller Municipal,
PREND ACTE DE LA MODIFICATION du tableau du Conseil Municipal joint en annexe de la présente délibération,
CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Madame la Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 19 JUIL. 2022
Publication ou notification du : 19 JUIL. 2022
Affichage du compte-rendu le : 19 JUIL. 2022

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

DÉPARTEMENT

RHONE

ARRONDISSEMENT

LYON

Effectif légal du conseil municipal

15

COMMUNE :

YZERON

Communes de 1 000 habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :
1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction[1]	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	NELIAS Agnès	10/02/1959	15/03/2020	318
Premier adjoint	M.	AIGLON Olivier	02/01/1958	15/03/2020	318
Second adjoint	Mme	BARNOUD Frédérique	21/09/1972	15/03/2020	318
Troisième adjoint	Mme	DEJOUR Valérie	17/04/1963	15/03/2020	318
Conseillère municipale	Mme	DAVIRON RADIX Jocelyne	27/10/1946	15/03/2020	318
Conseiller municipal	M.	RULLIAT Christian	31/07/1963	15/03/2020	318
Conseillère municipale	Mme	RECOLLON Chantal	03/09/1963	15/03/2020	318
Conseiller municipal	M.	FOURDIN Fabrice	17/05/1964	15/03/2020	318
Conseiller municipal	M.	CAFFIER Fabien	23/10/1974	15/03/2020	318
Conseiller municipal	M.	GLEREAN Thibault	05/10/1981	15/03/2020	318
Conseillère municipale	Mme	CHABRAN Fanny	06/07/1988	15/03/2020	318
Conseiller municipal	M.	LHOPITAL Guy	01/03/1950	15/03/2020	157
Conseillère municipale	Mme	BLUM Virginie	11/03/1984	15/03/2020	157
Conseiller municipal	M.	BELTRAN Yves	20/08/1958	29/03/2021	318
Conseiller municipal	M.	DURAND Pierre	06/09/1946	07/07/2022	318
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....

Cachet de la mairie :

MAIRIE YZERON (Rhône)

Certifié par la Maire, à YZERON, le 07 Juillet 2022